MAIRIE DE BISCHHEIM
----------oOo----------

PROCES-VERBAL N° 279
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 23 février 2012

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 23 février 2012 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 17 février 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjoints : HOERLE - KOCH - Mlle KRAEMER - KIEFFER - Mme BASTIAN - DRENSS - Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Mlles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE - Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme KAUPP - KRIEGER - PARISOT - Mme SCHOENENBURG - Mme STERN - Mme TISCHLER
SANCHO-ANDREO - SCHANN - SCHIMMER - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY

Etaient absents et excusés :

Mme Christina JESSEL, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à Mme Chantal JAEGLE, Conseillère Municipale..
Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.
M. Mathieu STENGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.
M. Nicolas BOUYER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Richard SANCHO-ANDREO, Conseiller Municipal.
Mme Brigitte HAMMER-BEYHURST, Conseillère Municipale.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Monsieur Gérard SCHIMMER, Conseiller Municipal.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 278 (26/01/2012)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :
1. Conclusion d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.
2. Conclusion d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

EDUCATION :
3. Subvention exceptionnelle à l'école AT HOME « 1er Prix de Science ».
4. Subvention pour divers projets d'écoles – Année 2011-2012.

POLITIQUE DE LA VILLE :
5. CUCS 2007-2012 : 1ère validation d'actions 2012.

SUBVENTIONS :
6. Subvention d'équipement à la paroisse protestante ST MICHEL.
7. Subvention d'équipement à la paroisse catholique CHRIST ROI.

SERVICES TECHNIQUES :
8. Travaux de rénovation au cimetière municipal.

URBANISME :
9. Installations classées pour la protection de l'environnement – Société HERRMANN.

MOTION :
10. Motion relative au projet de suppression de postes « Rased ».

COMMUNICATION :
Budget Primitif pour 2012 du CCAS.

-=-=-=-

MONSIEUR LE MAIRE :
Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai été saisi par deux motions.
Une qui a été présentée par le groupe de la majorité municipale et une deuxième par le groupe « changer Bischheim », les élus PS et les élus ELV.
Je vous propose de mettre ces deux motions à l'ordre du jour de manière exceptionnelle pour que nous puissions échanger sur les questions qui sont posées.
Comme il n'y a pas d'opposition, je peux considérer que cela est adopté.
Nous avons distribué une invitation de la paroisse protestante et je rappelle que dimanche a lieu la cavalcade du Bouc Bleu.

-=-=-=-=-

FINANCES/MARCHES

1. CONCLUSION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal, par l'adoption du budget et des autorisations de programme relative, a prévu de financer la rénovation de l'école du centre en partie par l'emprunt. Pour assurer la bonne fin des travaux un financement bancaire d'un montant total de 4,1 millions d'Euros est nécessaire sur les exercices 2012 et 2013.

Après consultation des établissements financiers de la place, il vous est proposé de retenir l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne.

Le contrat, d'un montant de 2 650 000 Euros s'exécutera en une phase de mobilisation progressive des fonds suivi d'une phase d'amortissement.

Les conditions financières du contrat sont les suivantes :

* phase de mobilisation :
durée : jusqu'au 31 octobre 2012

taux variable

index de référence : Euribor 3 mois avec une marge de 1,69 point

décaissement : par tranches selon les besoins (minimum 20 000 €)

commission d'engagement : 0,15 % du montant emprunté, soit 3975 €

commission de non-consolidation : 0,50 % du montant non consolidé au 31 octobre 2012

intérêts calculés sur la base exact/360

aux conditions actuelles, le niveau de taux nominal margé est de 2,77 %

* phase d'amortissement :

1. durée maximale : 20 ans
2. possibilité de choix entre taux fixe et taux variable
3. taux variable sur index Euribor 3, 6 ou 12 mois avec une marge de 3,20 points, intérêts calculés sur la base exact/360
4. taux fixe selon le taux de swap contre Euribor avec une marge de 3,00 points, intérêts calculés sur la base de 30/360 jours
5. amortissement du capital constant ou progressif
6. aux conditions actuelles, le niveau du taux nominal margé est de 4,08 % pour l'Euribor 3 mois, 4,58 % pour l'Euribor 6 mois, 4,91 % pour l'Euribor 12 mois et 4,94 % pour le taux fixe sur 15 ans.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la conclusion d'un emprunt flexilis d'un montant maximal de 2 650 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne composé d'une phase de mobilisation jusqu'au 31 octobre 2012 et d'une phase d'amortissement de 20 ans maximum,

s'engage

pendant toute la durée des contrats à dégager des ressources suffisantes, et en cas de besoin à mettre en recouvrement les impôts nécessaires, pour assurer le paiement des échéances,

autorise

le Maire à signer toute pièce relative à ce contrat,

autorise

le Maire ou son représentant à mobiliser les fonds au fur et à mesure des besoins et à réaliser les arbitrages sur les taux en cours de contrat.

---

2. CONCLUSION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal, par l'adoption du budget et des autorisations de programme relative, a prévu de financer la rénovation de l'école du centre en partie par l'emprunt. Pour assurer la bonne fin des travaux un financement bancaire d'un montant total de 4,1 millions d'Euros est nécessaire sur les exercices 2012 et 2013.

Après consultation des établissements financiers de la place, il vous est proposé de retenir l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un contrat d'un montant de 1 450 000 Euros.

Les conditions financières du contrat sont les suivantes :

- durée : 15 ans
- durée de la période de préfinancement : de 3 à 5 mois maximum
- périodicité trimestrielle des échéances
- taux d'intérêt révisable en fonction de l'Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,98 points
- amortissement constant du capital
- commission d'intervention : 430 €
- aux conditions actuelles, le niveau du taux nominal margé est de 3,06 %.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la conclusion d'un emprunt d'un montant de 1 450 000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'une durée composée d'une période de préfinancement de trois à cinq mois et d'une durée d'amortissement de 15 ans,

s'engage

pendant toute la durée des contrats à dégager des ressources suffisantes, et en cas de besoin à mettre en recouvrement les impôts nécessaires, pour assurer le paiement des échéances,

autorise

le Maire à signer toute pièce relative à ce contrat.

M. DRENSS :
Nous vous proposons ce soir de délibérer sur deux contrats de prêts distincts. Cette démarche inhabituelle appelle quelques explications.
L'année 2012 verra l'un de nos projets phares du mandat entrer dans sa phase concrète de réalisation.
Je fais allusion à la rénovation de l'école du Centre tant attendue par les écoliers et leurs parents.
Lors de l'adoption du Budget Primitif nous vous avions présenté une autorisation de programme spécifique pour cette opération. Ce document faisait état de près de 5,3 millions d'Euros à réaliser sur les exercices budgétaires 2012 et 2013. Côté recettes, il y était fait mention d'un recours à l'emprunt d'un montant total de 4,1 millions d'Euros, répartis en 2,9 millions pour 2012, recette inscrite au budget, et un solde de 1,2 millions en 2013. Or, comme vous le savez, la crise des dettes souveraines a eu de fortes répercussions sur les marchés interbancaires. Une défiance sans précédent entre les établissements financiers et avec les accords de Bâle, ont réduit fortement les émissions de crédits. Fin 2011, de nombreuses collectivités se sont trouvées dans une impasse budgétaire, faute de pouvoir trouver des emprunts inscrits à leurs budgets. Le gouvernement a dû débloquer des fonds via la Caisse des Dépôts pour résoudre ce problème. Nous n'avons pas été concernés par cette situation car nous avions eu la sagesse de régler la question de notre financement dès le début de l'année.
S'agissant de l'école du Centre, compte tenu de la situation des banques, on ne pouvait pas lancer les travaux et prendre le risque de ne pas pouvoir les financer faute de soutien bancaire. Cela aurait eu des effets dramatiques, tant pour les enfants qui devaient patienter davantage pour réintégrer leurs nouvelles écoles, que pour les entreprises ne pouvant pas être payées pour leurs prestations. Ceci était une situation que nous ne saurions envisager. Gérer c'est prévoir, c'est pourquoi nous avons tenu à assurer le financement de cette opération avant le premier coup de pioche. Les travaux démarreront le 5 mars, en réalité la démolition a déjà commencé.
Je vous propose de nous autoriser à signer les deux contrats de prêt, d'un montant total de 4,1 millions d'Euros.
Pour information, un swap est un contrat permettant d'échanger un taux variable contre un taux fixe sur les marchés financiers.
Les fonds devant être mobilisés en totalité avant la fin de l'année, il conviendra de modifier le Budget en conséquence, ce qui vous sera proposé dans le cadre du Budget Supplémentaire.
En pensant aux écoliers du Centre et aux élèves de l'Ecole de Musique et de Danse, je vous prie donc de bien vouloir adopter les deux délibérations et autoriser le Maire à signer les contrats de prêts.

MONSIEUR LE MAIRE :
C'est une décision importante permettant de réaliser l'ensemble des opérations budgétaires que nous avons prévues en investissement pour les années 2012 et 2013.

M. SANCHO-ANDREO :
Les deux délibérations pour les emprunts qui vont être contractés par la Ville de Bischheim pour, en fait, la réalisation de l'école maternelle, l'école de musique et le parking public, je dis en fait car dans la délibération il n'est fait référence qu'à l'école maternelle, alors qu'en fait il y a sur ce site trois équipements, nous ont amenés, après débat dans notre groupe, à décider de nous abstenir. L'abstention porte non pas sur l'objet de la délibération mais sur le contexte économique et financier des deux emprunts. Je ne souhaite pas m'appesantir sur le contexte national et européen, mais à l'heure où l'endettement des collectivités et des états est un sujet sensible, je tenais à rappeler que notre commune a un des taux d'endettement les plus élevés de la CUS. Il s'élevait en 2009 à 969 Euros par habitant.
Ce qui nous interroge aujourd'hui c'est au-delà du taux d'endettement par habitant, car si on peut le rembourser le problème est résolu, mais sur l'incapacité de notre commune à faire évoluer depuis maintenant 30 ans, la politique budgétaire et fiscale de Bischheim.
Nous avons un des taux de la taxe d'habitation le plus élevé de la CUS, de 207 Euros par habitant pour 2009, et depuis les dernières élections, malgré le fait qu'il y ait eu un arrêt sur l'augmentation, cela n'empêche pas la variation du taux à Bischheim de 1,30 % par an, quand la plupart des communes sont à 0 %.

Nous avons d'une part une pression fiscale sur les habitants, et nous savons aussi, cela a été dit lors de la présentation du Budget 2012 par le Maire lui-même, nous savons aussi que les dépenses de fonctionnement, dont vous avez la capacité d'engagement, sont à un niveau insoutenable pour la commune qui vous conduisent à ne pas remplacer les départs ou à ouvrir des postes vacants uniquement en interne. J'ai déjà attiré votre attention sur les frais de fonctionnement induits par le nouvel équipement, car il faudra bien le faire fonctionner, vous m'avez répondu que cela se fera dans le cadre d'un redéploiement. Nous resterons très attentifs à la qualité du service public dans notre commune et aux conditions de travail de nos agents.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude, qui est d'ailleurs partagée par nous tous ici ce soir, de ce point de vue nous avons le sens des responsabilités, même si nous savons que les investissements de cette ampleur sont nécessaires au maintien d'activité de nombreuses entreprises.
Je rejoins Monsieur Drenss qui disait que nous sommes sur cet emprunt sur un objectif, une orientation de qualité de l'accueil des enfants, des enseignants des écoles maternelles et de musique.
Je tenais aussi à ce point de mon intervention, à faire une mise au point. Nous ne tolérerons plus que des agents de notre collectivité ne respectent pas leur droit de réserve en distillant dans la ville que nous sommes contre l'école de musique et donc, contre la musique. Il faut cesser ces fanfaronnades qui n'honorent pas ceux qui les profèrent. Nous sommes pour la musique, l'école de musique, les musiciens et les élèves de l'école de musique. Je dirais même que nous adorons la musique.

Nous avons par contre une obligation, il faut le réexpliquer à ces personnes qui n'habitent pas Bischheim, c'est donc facile d'avoir des prétentions de changements quand on n'habite pas la ville, nous avons une obligation d'être vigilants, et le contexte économique et social ne peut pas nous y inciter. Sur l'engagement de l'argent public, nous avons émis des réserves sur le programme de l'investissement et non sur sa destination. Tout cela est consigné dans les procès-verbaux qui sont ouverts à tous les habitants de cette ville.

Pour finir, le point qui est pour nous le plus sensible. Nous restons dubitatifs sur la destination de l'emprunt. Comment ne pas nous interroger sur la capacité de la commune à faire des réserves foncières depuis des années, parfois pour des parkings, parfois pour des opérations à très long terme, comme dit l'adjoint Weiss. Approvisionner 600 000 Euros pour cette année, pour une hypothétique Maison des Associations. Si on fait les emprunts de ce soir moins 600 000 Euros, ça nous fait des emprunts un peu moins importants, donc une charge de l'endettement moins importante, mais nous avons quand même provisionné 600 000 Euros.
Je rajoute que si la ville n'avait pas mobilisé autant de fonds pour des réserves foncières, pour la plupart gelées, nous ne serions pas dans une telle situation d'endettement et dans l'obligation de faire des emprunts d'un tel niveau.
Notre abstention, en résumé, est un vote de vigilance, j'espère que nous n'aurons pas à revenir dessus.

M. HOERLE :
Je voudrais dire que j'éprouve une grande satisfaction car moi aussi, j'avais cru comprendre que le projet de l'école maternelle était toujours approuvé mais que l'importance du projet école de musique était critiquée. Ce soir, je prends acte avec beaucoup de satisfaction que le projet dans sa globalité, hormis la problématique parking que l'on connaît, est approuvé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Depuis près de trente ans, dans cette enceinte, toutes les oppositions successives nous ont fait un reproche systématique et permanent sur la situation lamentable de l'école du Centre. Nous avons été rappelés à l'ordre à chaque Budget en nous demandant ce que nous comptions faire pour l'école du Centre. Cela a duré presque 30 ans. Nous savions que c'était un projet lourd, qu'il fallait du temps et des financements et aujourd'hui, alors que nous le faisons, les critiques se retournent en accusant de dépenser de l'argent et de prendre de l'emprunt. C'est un projet à long terme et on ne comprendrait pas non plus que ce ne soient que les Bischheimois d'aujourd'hui qui paient un projet qui va s'amortir sur une vingtaine d'années. C'est une mesure de gestion saine, dans toutes les collectivités et dans toutes les entreprises il est normal qu'un projet aussi lourd s'amortisse sur une vingtaine d'années. C'est ce qui est proposé aujourd'hui et cela me semble tout à fait logique.

Je suis également très heureux de constater que les organismes bancaires, qui sont très frileux à l'heure actuelle, qui ont eu des restrictions pour certaines collectivités, nous accordent aujourd'hui un prêt à des conditions correctes car elles ont confiance en Bischheim. S'il y avait la moindre inquiétude nous n'aurions pas pu vous présenter de projets parce que nous n'aurions pas eu de financements. La prudence que nous avons eu était d'avoir d'abord cette assurance et aujourd'hui je suis heureux de constater que deux organismes différents, malgré la frilosité du monde bancaire, aient proposé à la Ville de Bischheim de financer ce projet à des conditions très intéressantes, projet qui a été réclamé à l'unanimité depuis pratiquement 30 ans.

Arrêtez de parler constamment de la Maison des Associations. Nous avons entendu vos différents reproches sur le manque de respect de l'histoire de Bischheim. Comme je l'ai déjà dit, il y avait un propriétaire privé qui voulait vendre un bien et les seules personnes intéressées étaient des promoteurs qui voulaient démolir. Je n'ose pas imaginer quelles auraient été les récriminations de votre groupe si nous avions démoli une partie de l'histoire de Bischheim qui est le « Sapin Vert ». Nous acquerrons ce bien à l'amiable, c'est-à-dire sans préemption, ce qui veut dire que ce bien restera toujours disponible pour des projets futurs. Le souhait aujourd'hui était que ce bâtiment ne soit pas voué à la démolition et à la reconstruction d'un bâtiment sans âme. On ne peut pas toujours faire des reproches et, quand la municipalité prend en compte ces remarques, reprocher alors de suivre les propositions faites de respecter le patrimoine historique de la ville de Bischheim.

M. SCHANN :
Je note avec satisfaction, si j'en crois les paroles du premier adjoint, que c'est grâce à l'obstination de l'opposition que les projets avancent, tel celui de l'école du Centre.
Si le nouveau bâtiment a une même durée de vie que l'ancien, l'emprunt sera amorti plus de deux ou trois fois.
Même si nous avons souhaité la rénovation de l'école du Centre et que les enseignants et les élèves de l'école de musique aient de bonnes conditions de travail, ce n'est pas notre projet. Nous avons émis des réserves sur la manière dans le projet, acceptez que nous ayons un avis différent sur le projet lui-même. Mon collègue a été très clair sur le pourquoi de l'abstention sur cet emprunt.

MONSIEUR LE MAIRE :
L'intervention du premier adjoint était claire, nette et précise, transparente par rapport à l'ensemble de notre action. J'ajouterai un point qui me semble être dans les perspectives du traitement des dossiers. L'analyse de l'ensemble de la structuration et des emprunts que nous avons a été faite en long et en large et nous savons à quelles responsabilités nous nous sommes engagés. J'ai toujours dit que nous avons prévu un échelonnement et une extinction au fur et à mesure du temps et de notre endettement, cette marge est respectée. Si nous regardons la courbe de l'évolution de cet endettement, nous voyons que nous avons bien respecté nos engagements, ce qui a permis de donner une garantie de solidité de notre gestion à l'ensemble des banquiers.
Nous allons d'abord nous exprimer sur le premier point qui est la conclusion de l'emprunt à la Caisse d'Épargne.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI et ROMILLY).

Le deuxième point sur lequel nous nous exprimons concerne le prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI et ROMILLY).

MONSIEUR LE MAIRE :
Merci pour cette décision importante. On établit des budgets et on est chargé de la réalisation de ces budgets et cette année cette réalisation est plus compliquée que les autres et nous avons ce soir la concrétisation de cette réalisation.

-=-=-=-=-=-=-

EDUCATION

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE AT HOME « 1er PRIX DE SCIENCE »

Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre des activités scientifiques menées à l'école élémentaire AT HOME, la classe de CP a engagé en 2011 un travail « autour de la mare » en partenariat avec l'Agence Rhin-Meuse. Elle a déposé un dossier à l'Académie des Sciences pour le prix « la main à la pâte ».

Ce prix récompense chaque année au même niveau national des projets scientifiques pertinents.

L'école a obtenu le 1er prix qui a été remis le 31 janvier à Paris.

Afin de permettre à une délégation d'une dizaine d'élèves d'effectuer ce déplacement à Paris chiffré à 700 Euros, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'école.

Comme l'Académie des Sciences participe à hauteur de 300 Euros et afin de ne pas solliciter les familles, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 400 Euros à l'école élémentaire AT HOME.

Les crédits sont ouverts au Chapitre 922 212 - article 6574.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide

d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 Euros à l'école élémentaire AT HOME lauréate au concours national « main à la pâte » délivrée par l'Académie des Sciences.

M. SCHANN :
Nous allons voter pour cette subvention, comme pour la délibération suivante où nous avons un ensemble de projets mis en œuvre par des enseignants. Nous aurons sûrement l'occasion d'en parler plus tard dans l'ordre du jour pour dire qu'ils font un travail remarquable dans un contexte particulièrement dégradé, pour peser mes mots, dans le cadre de l'Éducation Nationale, et ils ont d'autant plus de mérite de développer ce genre de projet. L'aide que peut apporter la municipalité est une aide importante pour que ces projets se réalisent, mais ne compensera jamais ce qu'on leur fait subir actuellement à l'école.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

4. SUBVENTION POUR DIVERS PROJETS D'ECOLES - ANNEE 2011/2012

Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Les maternelles LAUCHACKER et PRUNELLIERS poursuivent leur travail de démarche scientifique, de développement durable, autour de leurs potagers dans les écoles et d'un jardin pédagogique commun en partenariat avec la Société Amis des Jardins Ouvriers (projets 1 et 2).

Toutes les écoles du R.R.S. (Réseau de Réussite Scolaire) se sont engagées dans la construction d'un pôle d'excellence autour de l'image dans le but de permettre le développement de l'enseignement du langage et de la langue française à l'ère des médias et d'une société dominée par les images (projets 3, 4, 5, 6).

L'école REPUBLIQUE a une action autour de la maîtrise de la langue (projet 7).

L'école élémentaire SAINT-LAURENT axe son travail autour des mathématiques (projet 8).

Les crédits sont ouverts au B.P. Chapitre 922 211 et 922 212 - article 6574.

Ces projets ont été soumis à la Commission de l'Education du 8 novembre 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide

d'allouer une subvention de :

- 300 € à la maternelle LAUCHACKER pour le projet P.E.J. « semer, récolter, se nourrir »,
- 590 € à la maternelle LES PRUNELLIERS pour le projet P.E.J. « Les petites bêtes du jardin »,
- 300 € à la maternelle LAUCHACKER pour le projet « réalisation d'une affiche publicitaire »,
- 175 € à la maternelle LES PRUNELLIERS pour le projet « bout d'ficelle »,
- 500 € à l'élémentaire LES PRUNELLIERS pour le projet « lecture et production d'images »,
- 175 € à l'élémentaire LES PRUNELLIERS pour le projet « du fil à la bobine »,
- 250 € à l'école REPUBLIQUE pour son projet « maîtrise de la langue »,
- 200 € à l'élémentaire SAINT-LAURENT pour son activité mathématiques.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

POLITIQUE DE LA VILLE

5. CUCS 2007-2012 : 1ère VALIDATION D'ACTIONS 2012

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes ». A l'issue de l'évaluation à mi-parcours en 2010, les engagements des signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale seront réexaminés.

EDUCATION
22/06/02

PROJETS D'ECOLE
2011/2012

	ECOLES	PUBLIC CONCERNE	CONTENU DU PROJET	COUT TOTAL PROJET	MONTANT SUBVENTION MUNICIPALE	AUTRES SUBVENTIONS ACCORDEES
1	MATERNELLE LAUCHACKER	Petits et moyens	Un jardin potager respecteux de l'environnement et de la biodiversité, pour semer, récolter et se nourrir. Projet PEJ « protéger l'environnement j'adhère »	2 340	300	ARIENA
2	MATERNELLE PRUNELLIERS	75 élèves de la petite à la grande section	Projet P.E.J. autour du jardin "Les petites bêtes du jardin".	2 705	590	ARIENA
3	MATERNELLE LAUCHACKER	Moyens et grands	Projet qui s'inscrit dans le pôle d'excellence du R.R.S. "La réussite par l'image". Réalisation affiche publicitaire.	1 552	300	LIRE LA VILLE
4	MATERNELLE PRUNELLIERS	33 élèves de grande section	"Bout d 'ficelle". Réalisation d'un film d'animation. Projet qui s'inscrit dans le pôle d'excellence du R.R.S. "Réussite par l'image"	1 515	175	ACMISA
5	ELEMENTAIRE PRUNELLIERS	136	Projet qui s'inscrit dans le pôle d'excellence du R.R.S. "Réusite par l'image". Lecture et productions d'images.	1 452	500	LIRE LA VILLE
6	ELEMENTAIRE PRUNELLIERS	CE2	Projet qui s'inscrit dans le pôle d'excellence du R.R.S. "Réussite par l'image", "du fil à la bobine".	1 515	175	ACMISA
7	REPUBLIQUE	61	Développer la maitrise de la langue. Assurer la compréhension de l'écrit. Travail CM2 et 6ème du Collège Le Ried lecture de nouvelles	500	250	ASCERB
8	ELEMENTAIRE SAINT-LAURENT	Toute l' école	Activité maths	400	200	
				TOTAL	2 490	

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire Fabien Weiss en charge de la Politique de la Ville, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Ville :

« Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique » (CSF Victor Hugo)	7 500,00 €
« La plume des Écrivains » (CSF Victor Hugo)	1 260,00 €
« Comité Vie sociale » (CSF Victor Hugo)	4 000,00 €
« Adulte relais » (CSF Victor Hugo)	1 700,00 €
« Point Accueil Écoute Jeunes » (ALT)	1 900,00 €
« Actions socio-éducatives...» (APEE)	6 000,00 €
« Des mots aux livres » (Association Livres)	1 000,00 €
« Jobs d'été » (Mission Locale- Relais emploi)	2 500,00 €
« Le tour du monde en 180 jours » (Humeur aqueuse)	4 000,00 €
« Pour mieux vivre ensemble... » (UDCSF-APFS)	1 500,00 €
« Mieux se connaître ... » (Collège Lamartine)	730,00 €
« La réussite par l'image » (Collège Leclerc)	1 560,00 €
« L'emploi en ligne de mire » (Mission Locale)	1 650,00 €
« Eclaircir son avenir » (Mission Locale-Relais emploi)	2 000,00 €
« Matinales de l'emploi » (CSF Victor Hugo)	2 500,00 €
« Langage du corps » (CSF Victor Hugo)	700,00 €
« Reconnaître l'autre.... » (Pas/Sages)	3 000,00 €
« Actions citoyennes » (ADERSCIS)	500,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.
Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 44 000 € figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution. Si l'action n'a pu être menée à son terme, un remboursement de la subvention versée pourra être exigé au prorata de son exécution

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Sur proposition du Comité Directeur et de la Commission des Finances,

approuve l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007- 2012.

autorise Monsieur Le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus pour un montant total de 44 000 Euros.

M. WEISS :
C'est une délibération classique que vous connaissez, pour laquelle nous vous proposons l'aide des associations engagées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
Je vais vous épargner la lecture des chiffres et le classique, puisque c'est toujours le même texte, et vous faire un commentaire global.
Nous sommes à budget constant, vous connaissez la situation dans laquelle nous sommes. Nous ne cherchons pas à engager plus de moyens dans un quelconque domaine, les engagements avaient été pris. Je vous rappelle que ces dossiers sont discutés en interne avec les différentes directions concernées, ainsi que les adjoints concernés, mais aussi avec les services de l'Etat, du Conseil Général, de la CUS, de Schiltigheim et Hœnheim pour certains, la CAF, la Région et même les fonds européens. L'essence même de ces dossiers est que, comme ils ne relèvent d'aucune compétence précise de l'une ou l'autre des collectivités, c'est ce melting pot qui permet de voir advenir ces projets, sinon ils n'existeraient pas.

TABLEAU RECAPITULATIF
Demande de subvention CUCS 2012
VILLE DE BISCHHEIM
CONSEIL MUNICIPAL du 23 FEVRIER 2012

N°	Porteur	Intitulé projet	2012	2011	Proposition
26	**Mission locale**	**Jobs d'été**	**2800**	**2250**	**2500**
51	Mission locale	Eclaircir son avenir	2000	2000	2000
83	APEE	Actions socio éducatives	15000	6000	6000
105	UD CSF-APFs	Accompagnement rénovation urbaine	1500	1500	1500
108	Collège Leclerc	La réussite par l'image	3100	1560	1560
112	Collège Lamartine	Mieux se connaître...	730	730	730
118	Mission locale	L'emploi en ligne de mire	2000	-	1650
134	Humeur acqueuse	Création vestimentaire	4000	4000	4000
135	CSF V.Hugo	Act intégration linguistique	8000	7500	7500
136	CSF V. Hugo	Plume des Ecrivains	1500	1260	1260
144	ADERSCIS	Actions citoyennes	500	*1200	500
162	CSF V. Hugo	Les matinales de l'emploi	2500	2500	2500
169	Asso. Livres	Des mots aux livres	1230	-	1000
199	ALT	Point Accueil et d'Ecoute Jeunes	1971	1785	1900
212	Pas/Sages.	Reconnaître l'autre...	3500	*2900	3000
215	CSF V.Hugo	Langage du corps	1000	-	700
218	CSF V.Hugo	Comité vie sociale	4000	4000	4000
219	CSF V.Hugo	Adulte relais	1700	1700	1700
					44000 €

* subventions versées en 2010

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
26	**JOBS d'ETE**	**MISSION LOCALE**	Permettre à des jeunes d'accéder à l'entreprise en privilégiant ceux qui sont les plus en difficulté, leur permettre d'expérimenter les différentes démarches liées à la recherche d'emploi →Accueil des jeunes à partir de février 2012 →Permanences dans différents lieux pratiqués par les jeunes →RDV, apports méthodologiques de TRE →Attribution des postes partenaires échelonnée sur les mois de mai et juin →Mise en relation avec les entreprises →Visites médicales →Suivi des jeunes en cas de problèmes En 2011 se sont 337 jeunes inscrits dont 204 ont trouvé un emploi	Achats 377€ Services Ext. 665€ Déplacements 250€ Charges person. 23808€ **Total charges 25100€**	Subventions: Etat CUCS 6 500€ CG67 6 500 € CUS 6 500€ Schiltigheim 2 800 € ***Bischheim 2 800 €*** **Tot.produits 25 100€**
51	**Eclaircir son avenir**	**MISSION LOCALE**	Accompagnerles jeunes résidents en ZUS dans leurs démarches d'insertion professionnelle. L'action est basée sur cinq axes: 1-sensibilisation du réseau d'entreprises sur leur implication dans l'insertion des jeunes 2-sensibilisation des entreprises à la lutte contre les discriminations 3-préparation des jeunes pour optimiser leurs chances d'accès à l'emploi 4-Réalisation de Forums 5-suivi et mise en place d'un accompagnement	Charges Achats 3 500 € Entretien 100 € Assurances 100 € Honoraires 26 362 € Pub, autre 4 000 € Déplacements 1 000€ charges person. 29290€ Mise à dispo 3 000€ **Total charges 67 352 €**	Produits Etat CUCS 22 990 € Etat Dirrect 26 362 € CUS 4 000 € Cons. Région 5 000 € Schiltigheim 2 000 € Hoenheim 2 000 € ***Bischheim 2 000 €*** Autres 3 000 € **Tot.Produits 67 352 €**

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
83	**Actions socio éducatives**	**Association des Parents d'élèves des Ecrivains**	Objectifs généraux: améliorer les relations entre les habitants et entre les générations:mener des actions de soutien à la parentalité, médiation sociales, favoriser le développement de projets culturels, proposer une éducation citoyenne. Objectifs opérationnels: cours d'alphabétisation, loisirs créatifs, cours de langue maternelle, activités pour les jeunes, animationsdu quartier	Achats 1300€ Mat.&fournit. 2800€ Assurances 800€ Pub, autres 700€ Déplacements 2000€ Charges person. 43500€ Frais généraux 100€ **Total charges 51200€** Valor bénévolat 24400€	Subventions: Etat CUCS 10 000€ CG67 5 000 € CR 1 500 € Schiltigheim 15 000 € ***Bischheim 15 000 €*** Autres 4 700 € **Tot.produits 51 200 €** Bénévolat 24 400 €
105	**Accompagnment des habitants dans la rénovation urbaine**	**UD CSF APFs**	La Csf accompagne le programme de rénovation urbaine des Ecrivains par des actions qui favorisent l'expression des attentes et besoins des habitants, du suivi des opérations. Elle intervient par ailleurs dans des actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets;	Charges Achats 900 € Locations 1000 € Entretien, autres 4125 € Assurances 225 € Honoraires 2 500 € Pub, autres 3 000 € Déplacements 1 700€ Charges person. 24 980€ Frais généraux 220 € Autres 15 000 € **Total charges 53 650 €**	Produits Etat CUCS 5 000 € Communes 7 650 € CUS 13 000 € CAF 5 000 € Schiltigheim 1 500 € ***Bischheim 1 500 €*** Autres 20 000 € ***Tot.Produits 53 650 €***

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
108	**LA REUSSITE PAR L'IMAGE**	**COLLEGE LECLERC pour le RRS**	Le projet s'articule autour de deux axes: - lire, comprendre, écrire et produire des images en prolongement du temps scolaire et hors temps scolaire, le dispositif « accompagnement éducatif » proposera aux élèves des ateliers de production et de manipulation d'images(photos, cinéma d'animation...), également des « clubs cinéma » seront mis en oeuvre dans les trois collèges RRS - sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'éducation à l'image, actions menées en partenariat avec le CSF Victor Hugo. S'adresse aux parents d'élèves des 9 établissements pour une utilisation éclairée de l'audiovisuel.	Charges Presta services 4 050 € Achats 1 900 € Doc 450 € Honoraires 16 920 € Pub, autres 300 € Déplacements 3 150 € Charges person. 1 200 € **Total charges 27 970€** Bénévolat 8 000 €	Produits Subventions: Etat CUCS 9 210 € Etat 9 660 € CG67 2 900 € Schiltigheim 3 100 € ***Bischheim 3 100 €*** **Tot.produits 27 970€** Bénévolat 8 000 €
112	**MIEUS SE CONNAITRE....**	**COLLEGE LAMARTINE pour le RRS**	Ce projet a pour but d'ouvrir les élèves sur l'autre avec toutes ses différences et d'apprendre à les accepter et à les respecter mais aussi d'engager les élèves et les équipes éducatives dans une démarche de communication non violente. Ecoles concernées: Ecoles maternelle et primaire Prunelliers, maternelle Lauchacker.	Charges Achats 220€ Presta services 1 270 € Mat.fournitures 250 € Entretien,autres 220 € Honoraires 4 860 € Pub, autre 80 € Charges person. 400 € **Total charges 7 300 €** Bénévolat 25 840 €	Produits Etat CUCS 3 240 € Etat 2 130 € Cons. g énéral 850 € Schiltigheim 2 000 € Hoenheim 2 000 € ***Bischheim 730 €*** Autres 350 € **Total 7 300 €** Bénévolat 25 840 €

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
118	**L'EMPLOI EN LIGNE DE MIRE**	**MISSION LOCALE**	A travers un parcours ludique d'une durée de quatre semaines, 40 jeunes des Ecrivains et Grand Ried se verrons proposer une formation leur permettant de découvrir les possibilités d'action pour construire leur parcours d'insertion. Déroulement en trois phases: préparation,rallye, actions collectives et individuelles	Achats 7 350 € Mat.fournitures 1 700 € Locations 2 000 € Assurances 300 € Honoraires 25 100 € Pub, autres 5 500 € Déplacements 2 300 € Charges person 19 100 € **Total charges 63 350 €**	Subventions: Etat CUCS 10 000 € Etat 32 900 € CUS 4 000 € CG67 5 000 € Cons Région 5 000 € Schiltigheim 2 950 € Hoenheim 1 500 € ***Bischheim 2 000 €*** **Tot.produits 63 350 €**
134	**ATELIER DE CREATION VESTIMENTAIRE**	**HUMEUR ACQUEUSE**	Atelier hebdomadaire de création textile d'une durée de trois heures (jeudi matin) Thématiques: motifs, formes et couleurs Les créations vestimentaires sont présentées au public lors d'un défilé annuel.	Achats 10 000 € Presta services 1 200 € Locations 1 200 € Entretien,autres 900 € Assurances 200 € Honoraires 10 500 € Pub, autres 800 € Déplacements. 1 200 € Charges person 12 300 € **Total charges 38 000 €**	Etat CUCS 12 000 € Etat 1 500 € CUS 8 000 € Cons. g énéral 8 000 € Schiltigheim 4000 € ***Bischheim 4 000 €*** Autres 500 € **Tot.Produits 38 000 €**

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
135	**ACTION D'INTÉGRATION SOCIALE ET CULTURELLE À DOMINANTE LINGUISTIQUE**	**CSF VICTOR HUGO**	Le Centre Social et Familial Victor Hugo propose quatre cycles de formation linguistique et un atelier d'écriture tout au long de l'année pour apprendre la langue et l'écrit français ou améliorer son niveau pour faciliter son insertion sociale , la communication écrite et orale pour être autonome dans ses démarches administratives.	Presta services 400 € Mat.fournitures 660 € Entretien,autres 100 € Assurances 240 € Pub, autres 470 € Déplacements 1 932 € Charges person 51 369 € Frais généraux 1 697 € **Total charges 56 868 €** Bénévolat 4 764 €	Subventions: Etat CUCS 12 500 € CG67 3 500 € Fonds europ. 11232 € Schiltigheim 8 000 € ***Bischheim 8 000 €*** Autres Com. 12 636 € Autres 1 000 € **Tot.produits 56 868 €** Bénévolat 4764 €
136	**LA PLUME DES ECRIVAINS**	**CSF VICTOR HUGO**	Réalisation d'un journal à l'initiative du Centre Social et Familial avec une équipe de rédaction composée d'habitants du quartier. Le journal est un des outils pour promouvoir les projets menés dans le quartier. Il est une vitrine des actions associatives et des acteurs du quartier	Honoraires 2 390 € Pub, autres 4 400 € Charges person 3 600 € Frais généraux. 1 420 € Autres 4 250 € **Total charges 16 060 €**	Etat CUCS 1 500 € CUS 1 500 € Cons. g énéral 1 500 € Schiltigheim 1 500 € ***Bischheim 1 500 €*** Res.propres 4 310 € Autres 4 250 € **Tot.Produits 38 000 €**

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
144	**ACTION CITOYENNES**	**ADERSCIS**	Faire la promotion des cultures afin de créer des liens et lutter contre les discriminations, les violences et l'isolement. Ateliers de cuisine interculturelle Rencontres et repas à thêmes Aprés- midi « bien être » pour femmes	Achats 300 € Mat.fournitures 900 € Entretien,autres 65 € Honoraires 235 € Pub, autres 150 € Déplacements 600€ Frais généraux 250 € Secours en nature 400 € Mise à dispo 600 € **Total charges 3 500 €** Bénévolat 12 000 €	Subventions: Etat CUCS 500 € CG67 500 € Schiltigheim 700 € ***Bischheim 500 €*** Autres 1 300 € **Tot.produits 3 500 €** Bénévolat 12 000 €
162	**LES MATINALES DE L' EMPLOI**	**CSF VICTOR HUGO**	Afin de faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, le CSF propose d'élargir son action en animant une plate-forme avec trois services: - espace TRE(rédaction CV et LM assurée par la ML - écoute et convivialité(levée des freins et résolutions des pb périphériques avec JEEP et Régie Ecrivains) - thématique mensuelle(animation avec l'ensemble des partenaires)	Achats 900 € Entretien,autres 300 € Assurances 100 € Honoraires 6 000 € Pub, autres 500 € Déplacements 700 € Charges person 2 500 € Mise à dispo. 4 000 € Autres 1 050 € **Total charges 16 050 €**	Etat CUCS 2 000 € Etat droit com 2 000 € Cons. g énéral 1 000 € Schiltigheim 2 500 € ***Bischheim 2 500 €*** Autres 6 050 € **Tot.Produits 16 050 €**

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
169	**DES MOTS AUX LIVRES**	**ASSOCIATION LIVRES**	Ce projet est la continuation de l'année 2011 cependant avec des développements nouveaux. Il a pour objectifs de: - permettre aux jeunes d'accéder à la culture et au savoir par la lecture -développer l'envie de lire -animer un lieu de vie et participer ainsi au désenclavement du quartier	Achats 1 370 € Presta services 725 € Mat.fournitures 1 400 € Entretien,autres 520 € Honoraires 6 890 € Pub, autres 940 € Déplacements 1 490 € Charges person 4 483 € Mise à dispo 2 215 € **Total charges 20 033 €** Bénévolat 564 €	Subventions: Etat CUCS 7 580 € CG67 2 295 € CAF 1 000 € Schiltigheim 1 230 € ***Bischheim 1 230 €*** Res.propres. 4 483 € Autres 2 215 € **Tot.produits 20 033€** Bénévolat 564 €
199	**POINT D' ACCUEIL ET D' ECOUTE JEUNES**	**Association de Lutte contre la Toxicomanie**	Le PAEJ a pour objectifs l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des adolescents et/ou des jeunes adultes qui y trouvent un service de proximité, facile d'accès, gratuit et anonyme, pour y exprimer leur mal être ou y faire état de leurs difficultés psychologiques. Les permanences sont assurées par des psychologues qui le cas échéants orientent vers un dispositif mieux adapté. Les permanences sont hebdomadaires à raison de quatre heures;	Presta de services 72 € Mat et fournitures 86 € Assurances 133 € Honoraires 444 € Pub, autres 252 € Charges person. 2 774 € Autres 215 € **Total charges 33 976 €**	Etat CUCS 20 674 € Strasbourg 9360 € Schiltigheim 1 971 € ***Bischheim 1 971 €*** **Tot.Produits 33 976 €**

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
212	**Reconnaître l'autre différent, le respecter et repérer les valeurs qui nous relient**	**PAS/SAGES**	Le projet vise à permettre aux jeunes de reconnaître la diversité culturelle et leur donner du sens et des repères pour éviter le repli identitaire et le communautarisme. Pour septembre 2011, les CM2vont poursuivre le projet amorcé en CM1. Les élèves vont approfondir le thème de la diversité des origines,la richesse des apports culturels de leurs parents et grands-parents. Cette étape veut favoriser les liens intergénérationnels, l'ouverture des parents au sens du projet et leur participation aux activités.	Achats 2 500 € Mat.fournitures 2 500 € Publicité, autres 4 500 € Charges person 9 000 € Frais généraux 3 000 € **Total charges 21 500 €** Mise à dispo grat3 000 € Bénévolat 7 000 €	Etat CUCS 7 000 € CUS 4 500 € CG67 2 500 € Cons. Région. 1 500 € ***Bischheim 3 500 €*** Autres 2 500 € **Total produits 21 500 €** Autres 3 000 € Bénévolat 7 000 €
219	**ADULTE RELAIS**	**CSF VICTOR HUGO**	Sous la responsabilité du CSF Victor Hugo, l' Adulte Relais a pour mission de faciliter et d'améliorer les relations entre les habitants, les services publics et les équipements de proximité du quartier des Ecrivains. Il se fait sous forme d'accueil, d'écoute, d'orientation et de médiation.	Presta services 300 € Mat.fournitures 200 € Documentation 300 € Pub, autres 500 € Déplacements 200 € Charges person 24 900 € Frais généraux. 5 000 € **Total charges 31 400 €** Bénévolat 3 000 €	Etat 20 600 € CUS 4 000 € Schiltigheim 1 700 € ***Bischheim 1 700 €*** Autres 3 400 € **Total produits 31 400 €** Bénévolat 3 000 €

Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012
Bischheim- Conseil Municipal du 23 février 2012

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
215	**LANGAGE DU CORPS**	**CSF VICTOR HUGO**	Atelier chorégraphique avec un professeur de danse contemporaine de l'école municipale des arts de Schiltigheim avec les femmes des cours de français de base. Atelier d'expression écrite de l'atelier d'écriture; Groupe de danse avec les filles du secteur jeunes. Groupe de percussion avec les garçons.	Mat.fournitures 300 € Honoraires 1 300 € Charges person 2 530 € Frais généraux 380 € Autres 125 € **Total charges 4 635 €**	Etat CUCS 1 000 € CG67 400 € Schiltigheim 1 000 € ***Bischheim 1 000 €*** Autres 1 235 € **Total produits 4 635 €**
218	**COMITE VIE SOCIALE**	**CSF VICTOR HUGO**	Afin de développer dans le quartier des Ecrivains la participation citoyenne, d'améliorer le cadre de vie, de développer un esprit de solidarité et d'accompagner les habitants dans le projet de réhabilitation du quartier, le CSF anime le Comité de Vis Sociale. Ce doit être un lieu de réflexions, de propositions et de suggestions sur tous les aspects de la vie de quartier. C'est également un lieu de débats entre habitants et un lieu d'échanges avec les acteurs locaux. Ce projet remplace l'action du Conseil de quartier dont le fonctionnement et les objectifs ont été revus avec l'ensemble des partenaires.	Achats 3 000 € Presta services 1 700 € Mat.fournitures 2 700 € Locations 3 000 € Pub, autres 800 € Charges person 120 € Frais généraux. 4 000 € **Total charges 15 320 €** Bénévolat 3 000 €	Etat CUCS 3 000 € CG67 1 000 € Schiltigheim 4 000 € ***Bischheim 4 000 €*** Autres 3 320 € **Total produits 15 320 €** Bénévolat 3 000 €

Vous avez le détail des aides accordées ainsi qu'un tableau récapitulatif avec ce que qui a été demandé, ce qui a été versé (dans la colonne 2011). Les astérisques sont les projets qui n'ont pas lieu chaque année. Dans ces cas là, nous avons pris en compte ce qui avait été donné l'année précédente, en l'occurrence en 2010. Vous avez ensuite la colonne des propositions et vous voyez que nous restons relativement constants. Evidemment, si l'on ajoute la totalité des demandes, elle est de plus de 57 000 Euros et nous n'accordons que 44 000 Euros. Ces montants ont été âprement discutés, mais il y eu consensus puisque l'ensemble de ces dossiers retourne auprès des autres collectivités. Je me permets quand même, avec une petite fierté, de dire que pour une fois ne me posez pas la question de ce que vont donner les autres partenaires, parce que pour une fois nous sommes les premiers à engager et à défaut de rajouter des mille et des cents, au moins serons-nous à l'heure pour éviter que les associations ne pâtissent de problèmes de trésorerie.
Ces montants sont conditionnels à la réalisation de l'action.

MM. Bernard PARISOT et Richard SANCHO-ANDREO, Conseillers Municipaux, ne participent pas au vote.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

SUBVENTIONS

6. <u>SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA PAROISSE PROTESTANTE ST MICHEL</u>

M. Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Suite aux travaux de rénovation de l'église Notre Seigneur Jésus-Christ, la paroisse protestante a procédé aux aménagements nécessaires au bon déroulement des cultes et autres manifestations culturelles : achat mobiliers, restauration de tableau, travaux d'amélioration de l'orgue.

A l'église St Michel, l'installation de sonorisation a été remplacée, des travaux de peinture ont été réalisés à l'église et dans les salles annexes, le revêtement de l'escalier du sous-sol a été refait.

La paroisse sollicite l'aide financière de la Ville afin de pouvoir couvrir le coût de ces travaux qui s'élèvent à 52 258 Euros TTC.

Des subventions sont par ailleurs escomptées du Conseil Général (7 800 Euros), d'Entraides et solidarités protestantes (5 225 Euros), de l'association des Amis de l'église St Michel (2 000 Euros).

Il est proposé de participer au financement de l'opération à hauteur de 15 %, soit 7 800 Euros.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Supplémentaire 2012 - Chapitre 900 2042 025.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'équipement de 7 800 Euros à la paroisse protestante de Bischheim.

M. SANCHO-ANDREO :
Je souhaiterais une clarification juridique. Il me semble que Saint Michel est gérée par une association. Je ne comprends pas très bien pourquoi on n'a pas distingué d'une part la subvention à l'association pour l'église Saint Michel et d'autre part la subvention pour la paroisse. Il me semble qu'on ne peut pas verser à la paroisse, entité juridique qui gère l'église protestante rue Nationale et qui reverserait alors à l'association Saint Michel. Il y a là un point qui n'est pas clair pour moi.

M. DRENSS :
L'association Saint Michel ne s'occupe que de la gestion locative du sous-sol Saint Michel, mais Saint Michel appartient à part entière à la paroisse Notre Seigneur Jésus Christ. C'est la même paroisse.

M. SANCHO-ANDREO :
Merci pour la clarification.

M. SCHANN :
Sur la manière dont est rédigée la délibération, j'espère que ce ne sont pas les travaux qui ont engendré des dépenses supplémentaires, mais que c'est en complément de ces travaux que la paroisse décide de rénover un certain nombre de choses.

M. HOERLE :
Monsieur Schann a clarifié la situation une fois de plus.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

7. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA PAROISSE CATHOLIQUE CHRIST ROI

M. Jean-Louis HOERLE, Adjoint au Maire, expose :

Le conseil de gestion de la paroisse Christ Roi souhaite faire procéder au remplacement de mobilier et à divers travaux à l'église Christ Roi :

- mise aux normes de sécurité de l'église et des locaux du sous-sol (suite à la dernière visite de contrôle de la sous-commission de sécurité).
- remplacement de deux descentes d'eaux pluviales sur la façade nord et de la conduite en fonte des eaux usées dans la chaufferie.

  pour un montant de 9 138 Euros TTC.

- achat de 200 chaises, 36 tables, 4 chariots de transport pour un montant de 21 187 Euros TTC.

Soit un coût total de 30 325 Euros.

Il est proposé de participer au financement des travaux à hauteur de 15 % et d'allouer une subvention de 4 550 Euros.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2012 - Chapitre 900 2042 025.
Un complément est à inscrire au Budget Supplémentaire 2012 - Chapitre 900 2042 025.

Le versement de la subvention se fera sur présentation des factures acquittées.

La paroisse sollicitera par ailleurs la contribution du Conseil Général.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'équipement de 4 550 Euros à la paroisse Christ Roi.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-=-

SERVICES TECHNIQUES

8. TRAVAUX DE RENOVATION AU CIMETIERE MUNICIPAL

M. Patrick KOCH, Adjoint au Maire, expose :

Les locaux accueillant le public au cimetière municipal de la Ville comprennent le bureau du préposé du cimetière et les WC publics.

Se trouve également sur le site, une chapelle fermée au public et ayant servie, pour partie, de morgue et les anciens locaux sanitaires de la floriculture.

En outre, le logement de fonction du gardien du cimetière complète les lieux.

L'état de vétusté des locaux, ainsi que la mise aux normes des différents équipements nécessitent des travaux de rénovation portant sur :

- la rénovation du bureau du préposé avec l'aménagement d'un sas d'entrée de service
- l'aménagement des WC publics avec leurs mises aux normes par rapport à la réglementation
- des personnes à mobilité réduite dans les anciens locaux sanitaires de la floriculture (bâtiment
- annexe)
- l'aménagement d'un local de recueillement dans l'ancienne chapelle
- le ravalement extérieur de l'ensemble des locaux
- l'aménagement des abords immédiats des locaux

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 350 000 € TTC (valeur septembre 2011).

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

Le projet de rénovation des locaux d'accueil public et leurs abords au cimetière municipal pour un montant prévisionnel de l'opération de 350 000 €.

autorise

Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles autorisations exigées par le Code de l'urbanisme et le Code de la Construction et de l'habitation et le Code du patrimoine.

autorise

Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions qui peuvent être allouées.

charge

le Maire, en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relatifs à cette opération, ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M. SCHIMMER :
Nous sommes très étonnés du montant faramineux de la somme dépensée pour ces travaux.
Si je me rappelle bien, l'année dernière on a déjà refait les toits et je me demande vraiment ce qu'on peut faire avec 350 000 Euros. La deuxième question qu'on se pose est de savoir si on a consulté les différentes communautés religieuses pour savoir quels sont leurs besoins. Nous aimerions connaître l'ampleur de ce projet car 350 000 Euros c'est tout de même beaucoup d'argent. Je pense qu'avec cette somme et un terrain qui nous appartient on pourrait reconstruire. Nous aimerions vraiment connaître ce projet.

M. KOCH :
Comme un autre bâtiment qui a été cité tout à l'heure, on souhaite garder l'origine des bâtiments, l'âme de la ville. C'est pour cela que nous souhaitons garder celui-ci et le rénover.
Il s'agit d'une rénovation importante puisque, hormis les murs, l'ensemble sera revu et réhabilité. Il ne s'agit pas seulement des bâtiments mais également de la partie périphérique aux immeubles qui seront réhabilités, et l'estimation de nos services techniques est arrivée à ce montant là.
Dans la partie APD, nous allons peut être avoir de bonnes surprises et diminuer le montant si c'est possible et au moment de l'appel d'offres les prix seront peut être un peu moins élevés. La fourchette entre 300 et 350 000 Euros est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Mme GILLOT :
Pour nous, ce qui est aussi très important, c'est d'offrir aux gens qui sont dans une situation particulière, un lieu qui soit accueillant. C'est vrai qu'il y a une très belle chapelle, mais elle ne serait pas réservée à une seule religion. L'idée est d'en faire un lieu interconfessionnel et surtout un lieu accueillent où des gens peuvent s'arrêter momentanément, un lieu qui leur apporte un peu de paix, de sérénité, ce qui n'existe pas jusqu'ici. Quand il y a des conditions climatiques qui sont mauvaises nous pensons qu'il est intéressant de mettre à la disposition des gens qui le souhaitent un lieu où ils peuvent s'arrêter dans des conditions accueillantes. Cela me semble important, dans un moment chargé d'émotion, de se retrouver quelque part où on se sent accueilli.

M. KOCH :
Je voudrais rappeler quelque chose de très étonnant. Il y a quelques mois, Monsieur Sancho était intervenu dans cette salle en disant qu'il serait opportun et nécessaire de réhabiliter ces locaux. C'était déjà notre projet, nous n'avions pas attendu que Monsieur Sancho le demande. Aujourd'hui, comme pour plein d'autres projets, je suis désolé de le dire, on se lance, on est très volontaires, on propose un projet, et une fois de plus on nous dit que c'est trop cher. J'ai du mal à comprendre, mais c'est mon droit et je le dis clairement dans cette enceinte.

M. SANCHO-ANDREO :
Je tenais à dire que je ne demande rien du tout. Nous sommes ici une instance démocratique où, collectivement, nous échangeons, nous prenons des décisions. Ce que j'observe c'est que ce soir il a été fait plusieurs fois référence à l'âme de la ville par votre équipe, Monsieur le Maire. Il faudrait que vous vous mettiez d'accord entre vous car Monsieur Weiss a une autre position sur la question des vieilles maisons à Bischheim. Certaines ont de l'âme et d'autres n'en ont pas.
Cela va devenir un débat extrêmement intéressant. Je propose que l'on fasse collectivement une visite dans cette ville. Je voulais d'ailleurs vous dire Monsieur le Maire, et ce n'est que partie remise, qu'il aurait été intéressant que nous allions visiter collectivement l'exposition sur la mémoire de Bischheim. J'aurais été honoré, Monsieur le Maire, que vous nous invitiez toutes et tous ici pour avoir une visite guidée ensemble, avec vous. Là, nous aurions porté collectivement l'âme de notre ville. Selon d'où l'on vient et où l'on va, on n'a pas le même ressenti sur la question de l'âme.

Nous ne sommes pas contre la rénovation de ce lieu. Nous sommes aujourd'hui dans une situation économique et sociale où nos concitoyens observent ce que nous prenons comme décisions. Mon collègue Gérard Schimmer a juste pointé que le montant nous semblait exorbitant.
Ce qu'a dit Madame Gillot m'a énormément touché, je vous en remercie, je suis complètement d'accord avec vous qu'il est important qu'il y ait des lieux dans notre société à l'abri des débats et des tempêtes politiciennes, ce type de lieu de recueillement me convient tout à fait. Je voudrais que vous répondiez à la question de mon collègue qui demande s'il est prévu qu'un groupe réfléchit sur l'aménagement de ces lieux.

Mme GILLOT :
Nous ne sommes pas encore allés aussi loin, mais effectivement, dans le projet, quand je dis interconfessionnel cela peut aussi concerner des cérémonies civiles. C'est pour cela qu'il était important de préciser la future destination de ce lieu.

M. SCHANN :
C'est vrai que 350 000 Euros ce n'est pas rien comme dépense et ce que nous dit Madame Gillot est intéressant comme argument. Quand je vois une délibération sur 350 000 Euros avec ce que j'ai sous les yeux, j'en connais plus sur des projets de communes voisines que sur des projets de ma propre commune pour ce type de lieu. A partir de là, moi je ne peux que m'abstenir. Je pense que ce projet aurait mérité qu'on en parle, on aurait pu avoir un minimum de présentation, un minimum de choses là-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE :
Quand on parle de la mémoire d'une ville ou la mémoire des cœurs, je ne rappellerai pas les séances dans lesquelles on nous a critiqués alors que nous voulions construire la mémoire collective de la ville. Qu'avons-nous entendu en cette enceinte ? Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces interventions. Avons-nous dit que nous ne ferions rien pour la mémoire, qu'on ne s'engagerait pas dans cette voie ? A notre surprise, cette exposition a été travaillée longtemps à l'avance, dans le sens où nous voulions monter la mémoire de la ville. J'ai toujours dit que ce n'était qu'un début et que nous irions beaucoup plus loin dans cette perspective et j'apprécie qu'aujourd'hui notre opposition relève le succès qu'a remporté cette opération au niveau de la ville et que les habitants soient venus et aient passé parfois plus d'une heure dans la Cour des Boecklin pour voir cette exposition et s'imprégner de l'histoire de la ville.

Pour le projet du cimetière, il s'agit de la rénovation des bâtiments, vous étiez les premiers à nous dire qu'il fallait les conserver, les choyer et en garder la structure. Dans ce cas là, le bâtiment reste et nous avons établi un projet qui va se peaufiner et dans lequel la structuration de l'ensemble du bâtiment est maintenue. C'est un point important qu'il fallait souligner et rappeler.

Sur le coût de l'opération, je ne voudrais pas, ici, que passe l'idée que la municipalité s'engage à des dépenses luxueuses, somptuaires, etc... Je vous inviterai à venir lorsque tout sera terminé pour voir comment l'argent a été utilisé. Moi-même et toute l'équipe sommes aussi surpris quand nous voyons les montants dans les opérations tels qu'ils se présentent. Il faut savoir qu'aujourd'hui, pour un certain nombre de dépenses, les budgets commencent à devenir de plus en plus importants. Nous ne dépensons pas l'argent du contribuable Bischheimois à la légère, nous sommes au contraire très attentifs à l'ensemble des dépenses que nous faisons pour servir les habitants de la ville. Quand cette opération cimetière sera terminée, je pense que les habitants de la Ville de Bischheim apprécieront l'investissement que nous aurons réalisé dans ce lieu.

M. DIEBOLD :
Je voudrais apporter quelques précisions au sujet de l'exposition. Vous avez parlé de nombreux visiteurs et je peux vous dire qu'il y a eu près de 1500 visites, je suis cela de près étant un enfant de Bischheim. Les gens n'y passaient pas qu'une heure ou une heure et demi mais parfois près de deux heures. Pour avoir participé à une des visites guidées avec ma collègue Michelle Stern, je peux vous dire qu'il y avait beaucoup d'émotion. Les gens sont très attachés à leur cité, vous le disiez, on ne va pas s'arrêter là, les gens sont demandeurs. On a très rarement vu 1500 personnes suivre une exposition sur Bischheim. L'exposition « Mémoire de ville, mémoire de cœur » est un vrai succès et les Bischheimois en redemandent, ils aiment leur cité, Monsieur le Maire.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 6 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI et ROMILLY).

-=-=-=-=-=-

URBANISME

9. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIETE HERRMANN

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

La société HERRMANN exerce depuis 1993, une activité de boucherie-charcuterie-traiteur dans la zone industrielle au lieudit « Rammelplatz II » sur la commune de REICHSTETT.

Au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, l'établissement est soumis à autorisation pour la rubrique 2221-1 à savoir préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale. La demande présentée par la société HERRMANN fait suite à une visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations et vise la régularisation administrative des activités du site.

Le dossier de demande d'autorisation peut être consulté aux heures d'ouverture de bureau à la direction de l'urbanisme, du développement économique et des affaires juridiques de la mairie.

L'autorité environnementale a, le 27 janvier 2012, émis l'avis suivant :
« le dossier est complet et comporte tous les documents exigés par le code de l'environnement. Les éléments qu'il contient sont clairs, complets et précis. Ils sont proportionnés aux enjeux identifiés. L'étude d'impact est de bonne qualité et la prise en compte de l'environnement par le projet est dans l'ensemble satisfaisante, sous réserve du respect des engagements (...) ».

La zone d'activité de Bischheim-Hoenheim est située dans un rayon de 1 km de cet établissement. Aussi, l'avis du Conseil Municipal est-il sollicité sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable à cette demande.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable à la demande présentée par la société HERRMANN, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de préparation de produits alimentaires d'origine animale à REICHSTETT.

M. WEISS :
C'est obligatoire lorsque c'est à moins d'un kilomètre de la commune, cependant c'est à moins d'un kilomètre du bout de notre ban communal, par surcroît.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-=-=-=-=-=-

MOTION

10. MOTION RELATIVE AU PROJET DE SUPPRESSION DE POSTES « RASED »

Madame Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

Deux postes du RASED vont sans doute être supprimés dans notre circonscription dont un à Bischheim. Ces suppressions sont préjudiciables pour les enfants en grande difficulté car ils seront privés de **l'aide spécialisée** qui leur est indispensable pour mieux vivre leur scolarité et ne pas être marginalisés.

L'aide personnalisée dispensée par l'enseignant de la classe en dehors du temps scolaire ne peut se substituer au Réseau d'Aide Spécialisée ; nous insistons sur le fait que ce sont deux dispositifs distincts ayant des objectifs bien différenciés.

Le RASED constitue également une aide précieuse pour les enseignants non spécialisés.

A Bischheim cette structure a démontré son utilité et son efficacité, aussi, est-il plus que jamais nécessaire que des enseignants spécialisés continuent à accompagner ces enfants afin que l'égalité des chances ne soit pas une utopie.

Par conséquent, nous réaffirmons qu'il faut impérativement tenir compte des réalités du terrain en concertation avec le corps enseignant, les parents d'élèves et les élus locaux.

MONSIEUR LE MAIRE :
Comme je vous l'ai dit, j'ai été saisi de deux motions : une présentée par l'adjointe et l'ensemble de l'équipe municipale qui s'occupe plus particulièrement du domaine scolaire. C'est elle qui m'a saisi la première pour la motion et aujourd'hui est arrivée en demande en mairie la seconde motion sur la carte scolaire par « Changer Bischheim « .

Mme GILLOT :
Avant de lire cette motion, quelques préliminaires pour bien resituer le contexte dans lequel va s'inscrire cette motion.
Le projet de la future carte scolaire 2012/2013 est le suivant : nous avons une fermeture de classe à l'école élémentaire des Prunelliers en raison d'une baisse démographique, un poste de RASED supprimé sur Bischheim qui concerne les écoles République et Saint Laurent, l'ouverture d'une section bilingue à l'école République pour le premier CP, et enfin une bonne nouvelle, l'ouverture d'une classe à l'école AT HOME élémentaire.

Je tiens à rappeler l'engagement de la Ville de Bischheim en faveur de l'éducation pour le maintien d'un enseignement de qualité pour tous les petits Bischheimois. Je voudrais rendre hommage au formidable travail effectué par les enseignants dans nos écoles, ils font un travail de qualité auprès des petits Bischheimois. Comme nos voisines Schiltigheim et Hœnheim, nous sommes, comme vous l'avez vu, confrontés à une fermeture de classe et à la suppression d'un poste RASED.
Je vous rappelle qu'en 2011, nous avons perdu un poste de RASED parce qu'il n'a pas été pourvu et en 2012 nous perdons un poste supplémentaire. D'où cette motion que je vous propose pour rappeler le soutien de notre majorité aux RASED.

Nous avons beaucoup discuté de ce problème de RASED qui nous tient à cœur et malgré les efforts de l'Éducation Nationale, deux postes de RASED vont sans doute être supprimés dans notre circonscription, dont un à Bischheim. Ces suppressions sont préjudiciables pour les enfants en grande difficulté car ils seront privés de l'aide spécialisée qui leur est indispensable pour mieux vivre leur scolarité et ne pas être marginalisés.

L'aide personnalisée dispensée par l'enseignant de la classe en dehors du temps scolaire ne peut se substituer au réseau d'aides spécialisées. Nous insistons sur le fait que ce sont deux dispositifs distincts ayant des objectifs bien différenciés. Le RASED constitue également une aide précieuse pour les enseignants non spécialisés. À Bischheim, cette structure a démontré son utilité et son efficacité, aussi est-il plus que nécessaire que des enseignants spécialisés continuent à accompagner ces enfants afin que l'égalité des chances ne soit pas une utopie. Par conséquent, nous réaffirmons qu'il faut impérativement tenir compte des réalités du terrain, en concertation avec le corps enseignant, les parents d'élèves et les élus locaux.

M. SANCHO-ANDREO :
À Bischheim, comme partout en France, l'école publique voit ses moyens réduits d'année en année. Ce rabotage général des politiques publiques est scandaleux et vient affaiblir les missions de l'école alors que dans la crise que nous traversons, l'investissement dans l'avenir de nos enfants devrait être une priorité. Après des suppressions de postes à répétition, à la prochaine rentrée, le Bas-Rhin doit rendre 108 postes d'enseignants dans le premier degré. La fermeture d'un poste à l'école élémentaire Prunelliers Bischheim fragilise les conditions d'enseignement dans un quartier où l'effort sur les effectifs de classes devrait être prioritaire. Les conséquences de ces coupes budgétaires seront désastreuses. De nombreuses classes sont surchargées, notamment dans les niveaux qui nécessitent un accompagnement plus personnalisé des enfants. La continuité du service public d'éducation n'est plus assurée par manque de remplaçants formés, privant ainsi de nombreux élèves de leurs cours. Les enseignants des RASED sont particulièrement sacrifiés et les outils d'aide aux élèves en difficulté sont détruits. Cette mort programmée des RASED, qui comptent des maîtres, eux, spécialisés dans la pédagogie et les maîtres rééducateurs, ne va plus permettre la prise en charge précoce des enfants qui connaissent des problèmes de scolarité et/ou de comportement. Le RASED de Schiltigheim-Bischheim va disparaître avec la suppression du poste de rééducateur basé à l'école élémentaire Victor Hugo de Schiltigheim et celui de maître E... de l'école République de Bischheim.
Les collèges de Bischheim sont également touchés par les suppressions d'heures d'enseignement. Le Collège du Ried est particulièrement atteint par deux mesures injustes : la suppression de 5 heures 30 d'enseignement qui venait en soutien des élèves en difficulté et celle d'un atelier de la SEGPA « bâtiment second œuvre menuiserie ». Ces mesures vont toucher de plein fouet les élèves les plus fragiles et les élèves handicapés. À noter que la suppression de l'atelier SEGPA se fait avec la complicité du Conseil Général qui a refusé de faire les investissements nécessaires à la mise aux normes de l'atelier existant.
Le métier d'enseignant est le seul qui ne s'apprend plus en France. Le gouvernement actuel abandonne ces jeunes enseignants en leur refusant une formation professionnelle suffisante à laquelle ils ont droit.
Toutes les mesures prises vont totalement à l'encontre de ce que nous cherchons à développer à travers notre investissement pour les écoles, tant sur le temps scolaire que périscolaire, afin que chaque enfant puisse réussir sa vie et devenir un citoyen averti et épanoui.
C'est pourquoi les élus du Conseil Municipal de Bischheim sont aux côtés des personnels de l'Education Nationale comme aux côtés des parents dans les mobilisations qu'ils organisent.
Dans l'urgence, ils demandent au gouvernement un moratoire immédiat quant aux suppressions de postes dans l'Education Nationale, au-delà ils appellent à une basse réflexion sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens de l'Education Nationale, dans le pays en général et à Bischheim en particulier.

M. WEISS :
Si je ne peux pas être sur certains des arguments politiques employés, je ne veux pas être contre sur les conséquences, je m'abstiendrai donc.

M. HOERLE :
La seconde motion reprend quasi intégralement les problématiques Bischheimoises de la proposition qui est faite, bien entendu épurée d'une problématique départementale, voire nationale. J'estime que pour un Conseil Municipal c'est la situation de la commune qui prime. Je voterai donc la motion présentée par l'adjointe en charge du scolaire qui résume bien la problématique Bischheimoise.

M. SCHANN :
Je voudrais faire une rapide intervention concernant la motion présentée par le groupe majoritaire et je rejoins ce que disait Fabien Weiss. Il y a une phrase qui m'empêche de la voter. Si on enlève la première phrase, je vote la première motion. « malgré les efforts de l'Education Nationale... ». Je ne peux pas voter pour une telle phrase dans une motion ce soir. L'Education Nationale ne fait AUCUN effort. Ce sont 14000 postes supprimés, 2500 postes de RASED supprimés, c'est une mise en coupe réglée de l'école publique.

C'est vrai, ce sont des politiques nationales, mais qui ont des impacts sur Bischheim. Ce n'est pas simplement un nombre d'élèves. Nous sommes dans une logique comptable pure, de supprimer des postes dans l'Education Nationale et à Bischheim on en est victimes. Ceux qui soutiennent ces politiques et ces contre efforts et cette maltraitance de l'Education Nationale sont locaux aussi, ce sont ceux que vous prenez plaisir à réunir dans cette salle certains soirs. Il faut dire qui est responsable de cette situation. Je ferme la parenthèse par rapport au contexte qui dépasse notre Conseil Municipal, mais il est vrai que pour la motion, si on enlève cette première phrase, je vote la motion présentée par Bernadette Gillot.

M. HOERLE :
Est-ce une proposition du groupe ?

Mme GILLOT :
Je veux bien l'enlever, je vais vous expliquer pourquoi elle a été mise.
Je me suis battue et j'ai essayé de faire en sorte qu'il y ait le moins de casse possible, mais je suis d'accord pour l'enlever.

MONSIEUR LE MAIRE :
Nous sommes bien d'accords sur ce principe.

M. SANCHO-ANDREO :
Dans ces conditions, nous retirons notre motion afin que nous ayons une motion unique et unanime sur cette question.

MONSIEUR LE MAIRE :
Merci pour votre proposition que nous acceptons. Nous allons nous prononcer sur la motion telle qu'elle a été présentée par Bernadette Gillot.

LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

MONSIEUR LE MAIRE :
Je vous remercie pour cette décision que nous avons prise ensemble et qui montre bien notre souci premier de nous occuper de nos enfants à Bischheim.
En communication, vous aviez le Budget Primitif du CCAS que vous pouvez aussi consulter sur le site.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22 mars 2012.
Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 15.

---oOo---